

Bureau de l'Urbanisme  
et de l'Environnement

FP

PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

Site Natura 2000 n° FR2100325  
Bois de la Côte à Nogent  
N° Régional : 80  
Approbation du document d'objectifs

N° 3126

Le Préfet de la Haute-Marne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la Directive Européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.414-2 et suivants, et les articles R.214-23 et suivants relatifs aux documents d'objectifs et contrats Natura 2000 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1397 du 24 mai 2000 portant création du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Bois de la Côte à Nogent » ;

VU l'avis du Comité de Pilotage du site en date du 22 mai 2001 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100325 ( n° régional 80) « Bois de la Côte à Nogent » est approuvé.

**Article 2** : Conformément aux dispositions de l'article R 214-26 du Code de l'Environnement, ce document est tenu à la disposition du public en Mairie de Nogent.

Ce document est également consultable à la Direction Régionale de l'Environnement de Champagne-Ardenne.

**Article 3** – M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne, M. le Directeur Régional de l'Environnement et M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre du comité de pilotage et inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Chaumont, le 17 NOV 2003

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture

NICOLAS DE MONTMÉRIE